



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Département fédéral de l'économie, de
la formation, de la recherche et de
l'innovation
M. Guy Parmelin, Conseiller fédéral
Palais fédéral Est
3003 Berne

Par mail à info.afwa@seco.admin.ch

Lausanne, le 19 mars 2019

Suppression des droits de douane sur les produits industriels

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil fédéral a mis en consultation, le 7 décembre dernier, le projet de loi cité en titre. Bien que n'ayant pas été directement consultée, AGORA considère que le sujet est important pour l'agriculture romande et se permet de vous transmettre sa détermination.

En préambule, nous sommes conscients de l'importance pour la place économique suisse de bénéficier d'un accès stable et direct avec le plus de marchés possibles. Selon nous, ceci doit passer par des accords bilatéraux voire multilatéraux équilibrés tenant compte des intérêts de l'ensemble de l'économie. De ce fait, nous nous étions opposés à l'époque à l'adoption unilatérale du principe dit du « Cassis-de-Dijon ». Le bilan après quelques années de ce dernier point permet, par ailleurs, de tempérer fortement les conséquences positives pour les consommateurs suisses et les entreprises importatrices.

Malgré ces considérations d'ordre général, nous pourrions considérer que, les produits agricoles étant exclus, ce projet ne concerne pas l'agriculture et ne pas prendre position. Nous estimons, au contraire, que l'agriculture suisse serait une victime collatérale de cette suppression unilatérale des droits de douane sur les produits industriels et c'est pourquoi nous refusons le projet.

Les principales raisons de notre refus d'entrer en matière sont les suivantes :

- Perte de pouvoir de négociation
En supprimant unilatéralement les droits de douane sur les produits industriels, la Confédération renoncerait à un de ses atouts lors de la négociation d'accords de libre-échange.
- Mise sous pression de l'agriculture
Au point 4.1.2 du rapport explicatif, il est écrit que le point ci-dessus est à relativiser car « *d'autres facteurs, comme les droits de douane agricoles, les services, les investissements, la propriété intellectuelle ou les obstacles non tarifaires au commerce intéressent désormais nos partenaires de négociation.* » Le risque est donc grand d'avoir une double pression sur l'agriculture. En effet, du fait qu'elle ne bénéficierait plus d'aucune protection douanière, l'industrie risquerait de se montrer encore plus offensive concernant la signature de nouveaux accords de libre-échange alors que l'agriculture serait encore plus esseulée comme monnaie d'échange.
- Pertes nettes pour le budget de la Confédération
Bien que quelques recettes supplémentaires pour la Confédération et les cantons soient estimées dans le rapport explicatif, celles-ci ne compensent de loin pas la perte cumulée de CHF 540 millions par année pour le budget fédéral (soit CHF 500 millions de pertes douanières et CHF 40 millions de pertes au niveau de la TVA). Du fait du frein à l'endettement, ces diminutions de recettes devraient être compensées par des mesures d'économie qui, comme c'est généralement le cas, seraient ciblées sur les dépenses non liées, dépenses parmi lesquelles se trouvent celles liées à la politique agricole.
- Gains illusoires pour les consommateurs
Le rapport explicatif mentionne un gain de CHF 350 millions de francs pour les consommateurs suisses grâce à la baisse des prix. Le bilan de l'adoption unilatérale du principe dit du « Cassis-de-Dijon » montre que ces gains sont totalement surestimés et seraient très probablement répartis au sein de la filière mais ne redescendraient pas jusqu'aux consommateurs.

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos meilleures salutations.

AGORA



Laurent Tornay
Président



Loïc Bardet
Directeur